

Nous contacter



BOUCLIER BLEU
France

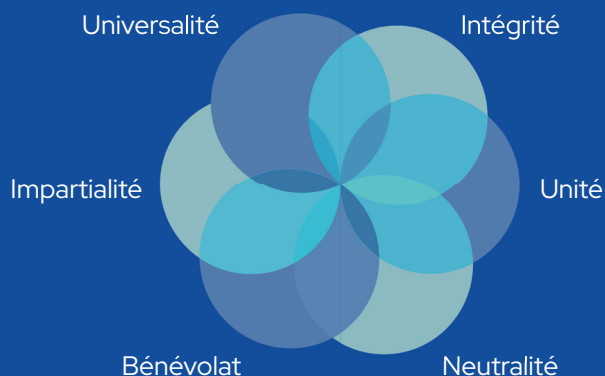
Missions

Le Bouclier bleu France est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, **spécialisée dans la protection du patrimoine en temps de crise**. Il est le relais français du Blue Shield International.

Il a pour rôle **d'informer, de sensibiliser et de former tous les publics** à la fragilité du patrimoine culturel mais aussi **de susciter, de favoriser, d'accompagner et de promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence**.

Depuis juin 2023, le Bouclier bleu France dispose, au titre de sa structure **Organisation de réponse à l'urgence (ORU)** d'un **agrément national de sécurité civile de catégorie « A »**.

Valeurs



Infos adhésions et dons
secretariat@bouclier-bleu.fr

Mécénat, partenariat, projets
presidence@bouclier-bleu.fr

Communication
communication@bouclier-bleu.fr

Site web
www.bouclier-bleu.fr

Numéro d'urgence

Tel : 09 80 80 15 15



Menu vocal :

1 # Secrétariat adhésions joignable du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30

2 # Astreinte urgences, joignables de 7h à 21h

Document rédigé par Marie Courselaud, BbF, 2024
Mise en page : Camille-Frédérique Blind, FFCR, 2024

Protéger
le patrimoine
en temps de crise



Association agréée de sécurité civile pour la protection du patrimoine menacé et reconnue d'intérêt général.

Comité national du Blue Shield International depuis 2001.

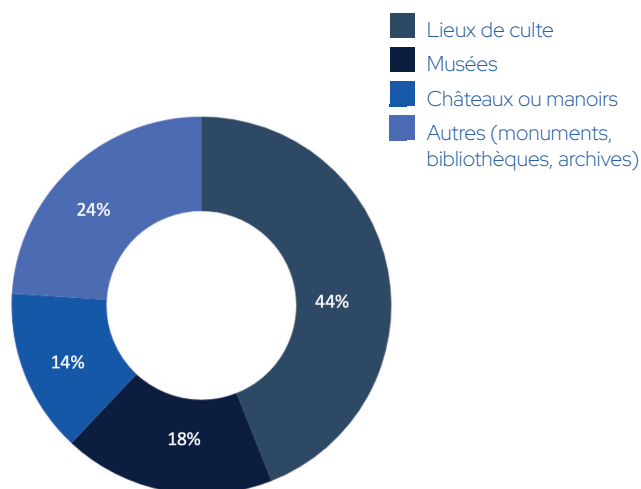
Patrimoine en danger

Un constat alarmant

Le changement climatique, les bouleversements géopolitiques rendent le patrimoine de plus en plus vulnérable à différentes menaces. Toutes les régions françaises sont touchées. **Entre 2021 et 2022, ce sont 87 sinistres** qui ont impacté le patrimoine culturel en France : **soit environ, 1 tous les 8 jours !**

Lieux de culte, musées, châteaux

Dans son dernier rapport*, le BbF révèle que sur l'ensemble du patrimoine sinistré, **44% sont des lieux de culte, 18% des musées et 14% des châteaux ou manoirs**.



*Rapport 2021-2022 : <https://www.bouclier-bleu.fr/documents/categorie/bouclier-bleu-france/memoire-de-sinistre>

Planification & acteurs

Prévention, prévision et planification

La **sauvegarde du patrimoine et sa transmission aux générations futures** nécessite des ressources humaines et financières pour **réduire et limiter les risques**.

La prévention des risques passe à la fois par des gestes simples (entretien, maintenance des équipements) mais aussi par l'adaptation des bâtiments qui peut être plus coûteuse (désenfumage, batardeau, etc.). Néanmoins, **la prévention demeure le premier rempart efficace à la survenue d'un sinistre**.

Parce que les risques ne sont pas toujours prévisibles ; les établissements culturels se doivent de rédiger un **plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC)**. Ce document opérationnel a pour but de faciliter la prise de décision et l'intervention des services de secours. **Outil de planification, il permet d'organiser et de structurer la réponse à l'urgence** des institutions culturelles sinistrées.

Fruit d'un travail collectif entre les **pompiers, les forces de l'ordre, les représentants de l'établissement** et la **commune**, il permet d'associer l'ensemble des parties prenantes à la sauvegarde du patrimoine.*

* Loi LCAP du 7 juillet 2016 : https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2019_02/14/5f7f495981b43-d65099.pdf



Compétences opérationnelles

En cas de sinistre, sur sollicitation, le Bouclier bleu France s'engage à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains à disposition pour renforcer les actions de protection du patrimoine culturel menacé ou endommagé.

Le Bouclier bleu France peut :

- apporter conseils et expertise pour orienter la prise de décision ;
- évaluer les dommages et les pertes pour
- dimensionner les besoins en termes de secours ;
- intervenir sur site pour assurer des opérations de sauvetage en lien avec les différentes parties prenantes.